Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260202-2026_05_DELIB-DE

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 2 février 2026

❖

Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 02 février 2026 à 20 heures, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe GUEGUEN, Maire.
Etaient présents, les Conseillers municipaux en exercice :
M. David QUEINNEC - Mme Patricia QUERE - Mme Florence LE MER - M. Benoit BARANTAL - Mme Nathalie CORLOUER - M. GODEC Denis - Mme Jennet LEYDET - M. Yvan LEDEME – M. Kévin LOISEL- Mme Valérie POULIQUEN - M. Ludovic LE BRAS - Mme Magali DA ROSA COELHO.

Pouvoirs :
Mme Fanny SAINT GEORGES à Mme Jennet LEYDET,
M. Marcel LAVIEC à M. Yvan LEDEME.

.
Date de la convocation le 29/01/2026.
Date d'affichage de la convocation : 29/01/2026.
Secrétaire de séance : Mme Nathalie CORLOUER.

- **Délibération 2026_05 - Demande de subvention : Appel au fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau**

Intitulé du projet : Réhabilitation du terrain de football en terrain de rugby

Mme Patricia QUERE informe le Conseil Municipal.

La commune dispose d'un terrain de football, inoccupé depuis 2015, suite à l'arrêt des activités du club de football.

Depuis 2022, le terrain accueille les séances d'entraînement du club de rugby RAF (Rugby Ar Fouilhez) Menez Are pour du rugby à V, des séances d'entraînement pour les féminines et les cadets, des séances découvertes, des séances auprès des scolaires (600 scolaires initiés), ainsi que l'organisation ponctuelle de tournois.

Le club « RAF Menez Are » rayonne sur un secteur couvrant trois EPCI : la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, Monts d'Arrée Communauté et Morlaix Communauté. Depuis sa création, le club connaît un développement significatif, notamment de son école de rugby labellisée FFR 1ère étoile (5 jeunes en 2019 à la création, 70 pour la saison 2025-2026). La pratique adulte, masculine et féminine, s'est également structurée, portant l'effectif total du club

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260202-2026_05_DELIB-DE

Ce rayonnement territorial offre des perspectives de développement importantes. Mais l'absence de terrain homologué sur le secteur contraint actuellement les équipes engagées en championnat (féminines et cadets) à jouer à Morlaix ou à Carhaix.

Dans ce contexte, en partenariat étroit avec l'association, la municipalité a décidé de requalifier le terrain de football inutilisé en terrain homologué de rugby, afin de permettre l'accueil de matchs et de tournois officiels, ainsi que la poursuite des actions sportives et éducatives menées sur le territoire.

Le projet comprend les aménagements suivants :

- **Terrassement et réaménagement de la surface de jeu,** permettant la pratique du Rugby à XV et le traçage aux normes de la Fédération Française de Rugby ;
- **Installation de nouveaux équipements** : buts, abris pour les joueurs, main courante autour du terrain ;
- **Rénovation des vestiaires et de la tribune** afin d'améliorer l'accueil des joueurs, en particulier les féminines, des arbitres et du public.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 89 814,25 € HT

A travers ce projet, la commune souhaite faire du rugby un vecteur de solidarité, de lien social, de proximité et d'animation du territoire.

❖

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16 V ;

Vu la délibérationn°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant la pacte financier et fiscal de solidarité

Vu la délibération n°2024-06 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes

Considérant que la commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé

Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Demande** à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier 2024-2026,

  Montant maximum : **35 925.70 €.**

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-après :

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260202-2026_05_DELIB-DE

DEPENSES		RECETTES (hors fonds de concours)	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Travaux Equipements Dépenses de maîtrise d'ouvrage	-	Conseil Départemental Région DETR	- - 10 000 €
Total dépenses	89 814,25 €	Total recettes	10 000 €
Montant restant à financer			79 814.25 €
Fonds de concours sollicité – 40 %			**35 925.70 €**
Montant à la charge de la commune – 48.47 %			**43 888.57 €**

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe GUEGUEN.

MAIRIE DE COMMANA
29450

La secrétaire de séance
Nathalie CORLOUER.